

INSTITUT DE FORMATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

TAXE D'APPRENTISSAGE

DEVENEZ ACTEUR ET ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE
L'AVENIR DE L'ESCRIME FRANÇAISE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

QUI SOMMES NOUS ?

Fondée en 1906, la Fédération Française d'Escrime (FFE) a pour mission d'organiser la pratique compétitive et de loisir sur l'ensemble du territoire français, mais aussi la gestion et l'accompagnement des équipes de France.

NOTRE ENGAGEMENT

La Fédération Française d'Escrime s'engage à rendre l'escrime accessible à toutes et à tous, sur tout le territoire.

À travers ses clubs, ses maîtres d'armes et ses bénévoles, elle œuvre pour :

- **Promouvoir une pratique inclusive** ouverte aux jeunes, aux adultes, aux pratiquants loisirs comme compétiteurs, ainsi qu'aux publics en situation de handicap.
- **Former et accompagner** les pratiquants, arbitres et encadrants pour garantir un encadrement de qualité.
- **Développer l'excellence sportive** en soutenant les équipes de France et en préparant les champions de demain.
- **Transmettre les valeurs de l'escrime** : respect, maîtrise de soi, dépassement et esprit de fair-play.



L'ESCRIME EN FRANCE

Plus de
700
clubs

Plus de
60 000
licenciés

3 armes olympiques : fleuret, épée,
sabre

UN ORGANISME DE FORMATION STRUCTURÉE

La FFE, à travers son Institut de Formation et de l'Emploi, tête de réseau de l'offre fédérale, a obtenu la **certification Qualiopi en 2020** pour ses actions de formation et ses actions de formation par apprentissage.

Cette reconnaissance valorise l'attention portée par la Fédération à la qualité de ses dispositifs de formation et au développement des compétences professionnelles dans le domaine de l'escrime.



Ce label national, obligatoire pour accéder aux financements publics ou mutualisés (OPCO, CPF, Pôle emploi...), atteste :

- la qualité et le professionnalisme des formations de l'IFFE,
- l'accessibilité pour tous aux dispositifs de formation,
- l'engagement de la FFE à accompagner au mieux ses stagiaires.

3 Formations d'État

EN APPRENTISSAGE

L'Institut de Formation et de l'Emploi de la Fédération Française d'Escrime (IFFE) propose **3 formations en apprentissage** :

- **BPJEPS** : former des éducateurs sportifs pour encadrer, animer et promouvoir l'escrime.
- **DEJEPS** : former des entraîneurs experts en escrime, alliant technique, pédagogie et encadrement.
- **DESJEPS** : former des professionnels aux fonctions de direction amenés à exercer leur mission dans une association, un club sportif, une entreprise ou une collectivité territoriale. Les titulaires sont responsables de la mise en oeuvre collective, technique et financière du projet de la structure

Depuis 2022, ce sont plus de 130 apprentis qui se sont formés dans toute la France !

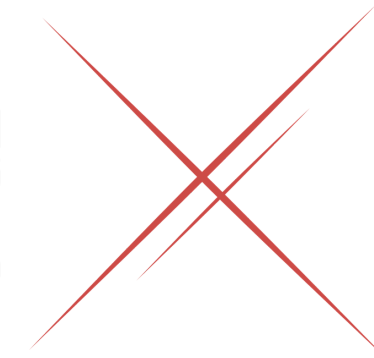
POURQUOI VERSER LA TAXE APPRENTISSAGE À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI (IFFE) DE LA FFE ?

L'Institut de Formation de la Fédération Française d'escrime (IFFE) met en œuvre des diplômes, certifications et formations sur l'ensemble du territoire national.

En 2021, la Fédération Française d'Escrime ouvre ses portes à l'apprentissage en créant son Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA). au sein du Centre de Formation d'Apprentissage de la Fédération Française de Judo.

Ainsi, la FFE renforce sa qualité d'encadrement en accompagnant les jeunes de 16 à 30 ans dans leur insertion professionnelle.

INSTITUT DE FORMATION
IFFE SCRIME



dfo
OMNISPORTS



FORMER

À travers les formations professionnelles les encadrants et encadrantes de l'escrime française



ACCOMPAGNER

Les éducateurs, les éducatrices et dirigeants, dirigeantes dans leur parcours professionnel



INNOVER

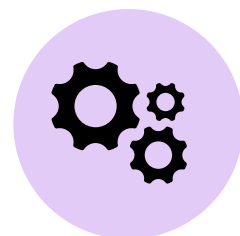
En investissant dans de nouveaux programmes et contenus pédagogiques

À QUOI SERVIRAIT VOTRE SOUTIEN ?

Les sommes versées à l'IFFE nous permettent notamment de soutenir le développement et la modernisation de nos formations, avec plusieurs projets en cours ou à venir :



Poursuivre **la digitalisation** de nos contenus de formation et développer de nouveaux parcours en ligne



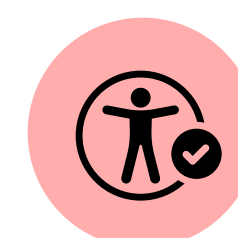
Moderniser nos outils et nos modalités pédagogiques



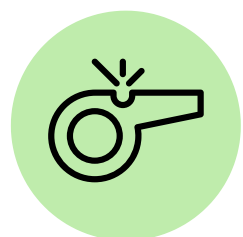
Développer **de nouvelles formations continues** pour les enseignants et entraîneurs



Créer de nouvelles offres à destination des dirigeants et bénévoles de clubs



Renforcer l'accessibilité et la qualité de nos formations sur l'ensemble du territoire



Développer des parcours de formation pour les arbitres



Accompagner l'évolution des métiers et des pratiques au sein de nos clubs

IL EST ENCORE POSSIBLE D'AFFECTER VOTRE SOLDE À L'IFFE JUSQU'AU 21 OCTOBRE 2026

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Elle permet de financer l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles

COMBIEN ?

0.09 % de la masse salariale

QUI ?

Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés qui ont au moins un établissement en France et qui emploient au moins un salarié.

POURQUOI ?

Ces fonds sont destinés à des dépenses effectuées par l'entreprise à destination des organismes de formation.

COMMENT ?

En avril, chaque entreprise réalise sa déclaration auprès de l'URSSAF pour verser le solde de la taxe d'apprentissage. La plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts permet aux entreprises de flécher cette taxe aux organismes de formation éligibles.

1

Je me connecte sur



Je complète le formulaire en utilisant les mêmes coordonnées que sur



2

Je choisis l'établissement bénéficiaire



COORDINATION ESCRIME RHONE ALPES
UAI : 0694562J

3

Je complète le formulaire :



ou cliquez ici



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME
CONTACT ET INFORMATIONS

IFFE@FFESCRIME.FR